

ODJ 22. Ecole du Merlo. Reconstruction (phase 2). Approbation du projet, de l'estimation, de la modification budgétaire et du mode de passation du marché.

M. l'Echevin Biermann précise qu'il s'agit du lancement d'un nouveau marché pour la phase 2 de la reconstruction de l'école du Merlo.

En raison d'un problème important avec le soumissionnaire désigné en vue de ce marché public, le Collège a été contraint de lancer une nouvelle procédure, en l'occurrence un marché en procédure ouverte, donc sans mesure exceptionnelle justifiée par l'urgence, vu que l'impact sur l'organisation de la vie scolaire n'aurait guère été différent en cas d'adoption d'une procédure plus rapide.

M. De Bock signale que le groupe Défi s'abstiendra sur ce point, non en raison d'une hostilité quelconque à l'égard de ce projet, dont il est au contraire un chaud partisan, mais en raison de réserves à l'égard du mode de passation du marché.

Selon M. De Bock, il aurait fallu consulter les différents soumissionnaires avant de modifier le cahier des charges.

M. Hayette est un partisan enthousiaste de ce projet, et ce d'autant plus que la rénovation de cette école contribuera à la revitalisation du quartier du Merlo, souvent délaissé.

Il convient à présent de s'investir dans l'aménagement des 110 nouveaux logements sociaux prévus à la Cité du Merlo.

M. l'Echevin Biermann précise que Binhôme s'apprête à introduire la demande de permis d'urbanisme pour la rénovation de la Cité du Merlo et qu'un partenariat est envisagé avec la commune pour agrandir la petite bibliothèque installée dans l'immeuble à l'initiative du CPAS.

M. Cools comprend les réserves d'ordre juridique de M. De Bock mais votera en faveur de ce point.

Le dossier de l'école du Merlo a traîné en raison des atermoiements des ministres successifs de la Communauté française, qui ont toujours refusé d'octroyer des subsides pour la rénovation de cette école.

Pourtant, il s'agit d'un établissement qui dispense un enseignement primaire spécialisé, dont l'importance ne peut être mise en doute et dont la continuité est assurée au niveau secondaire par l'Institut communal professionnel des Polders (ICPP).

Les subsides ont finalement pu être débloqués pour effectuer une rénovation nécessaire à la sécurité des enfants.

M. Cohen se réjouit de la reconstruction de l'école du Merlo mais s'inquiète pour la tranquillité des riverains, qui vont devoir supporter simultanément deux chantiers, celui de l'école et celui des logements sociaux.

Il demande donc au Collège de veiller à réduire les bruits et les vibrations causés par le casse-vitesse installé juste devant l'école.